

AR EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

016-211602362-20171013-D\_2017\_10\_10 DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

Reçu le 02/11/2017

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIER-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :  
D\_2017\_10\_10

L'an deux mille dix sept , le vendredi 13 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 09 Octobre 2017

Présents : 19

**Présents** : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 22

**Objet : Acquisition de l'ancien  
broyeur communautaire**

**Pouvoirs** :

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine  
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur FOUCHÉ Joël  
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur BORRÉDON Richard, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à la fusion avec GrandAngoulême, il a été proposé à la commune de Mouthiers-Sur-Boëme de récupérer gratuitement le broyeur de végétaux, matériel anciennement communautaire. Dans un souci de rationaliser les moyens :

- Les modalités et les limites d'utilisation des ressources et les conditions d'entretien ont été organisées entre les futures communes utilisatrices ;
- Une convention de mise à disposition du broyeur aux autres communes a été élaborée ;
- La formation sécuritaire des agents est rendue obligatoire.

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** que l'ancien broyeur communautaire soit cédé à la commune de Mouthiers-Sur-Boëme ;
- **VALIDE** les termes de la convention fixant les modalités d'utilisation et d'entretien entre les communes utilisatrices dans le cadre de la mutualisation des moyens techniques ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 13/10/2017, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le - 2 NOV. 2017

Le Maire,

Michel CARTERET

